



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du collège Challemel Lacour

s'est réuni le : **Jeudi 8 février 2018**

sous la présidence de Monsieur TREFEU Frédéric, Principal.

Nombre de membres composants le conseil : 22



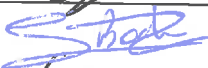

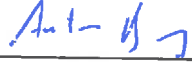

Nombre de membres présents au début du conseil : 17

Nombre de membres excusés : 3







Secrétaire de séance : Mme FORESTIER

TITULAIRES

→ Membres de droit

M. TREFEU	Principal	
Mme ROUDAUT	Principale adjointe	
M. BODIN	Gestionnaire	
Mme FORESTIER	C.P.E.	
M. DELAUNAY	Conseiller départemental	
Mme BRUNAUD-RHYN	Conseiller départemental	
Mme CALVEZ	Conseillère municipale	
Mme BARDOU	UIA d'Avranches	



→ Représentants des personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance et de documentation

M. HUET	Professeur	
M. GAUTHIER	Professeur	
Mme REGONESI	Professeur	
M. CHAUDRE	Professeur	
M. LE GRAND	Professeur	
Mme MACIPE	Professeur	

→ Représentants des personnels d'admin et d'intendance, de santé scolaire, sociaux, techniques, ouvriers, de service et de laboratoire

	ATEC	
	ATEC	

→ Représentants des parents d'élèves

M. BOURDON		
M. PENLOUP		
M. CAUVET		
M. DUVIVE		
Mme LE GOHIEC		
M. AUBREE		

→ Représentants des élèves


ALLAIN William		
HETA Céline		

SUPPLEANTS

→ Membres de droit

M. NAVARRET	Conseiller départemental	
Mme NOUVEL	Conseiller départemental	
	Représentant de la Mairie	

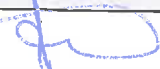

→ Représentants des personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance et de documentation

Mme CHEVALLIER-GUIRAUD	Professeur	
Mme DAUTEUIL	Professeur	
M. DENIS	Professeur	
M. GALLET	Professeur	
Mme BESNARD	Professeur	

→ Représentants des personnels d'administration et d'intendance, de santé scolaire, sociaux, techniques, ouvriers, de service et de laboratoire

	ATEC	
	ATEC	


→ Représentants des parents d'élèves

M. LAMBERT		
Mme BOULCH		
Mme TRUTIN		
Mme GOSSELIN		

→ Représentants des élèves

DALIGAUT Joshua		
ROUSSEL Romane		

→ Membres consultatifs

Mme RIVIERE-DAILLENCOURT	Représentant Communauté de communes	
Mme EVEILLEAU	Agent comptable	

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du PV du Conseil d'administration du 28 novembre 2017.
- Adoption de l'ordre du jour.

⇒ Affaires pédagogiques :

- Préparation de rentrée 2018-2019

⇒ Affaires administratives et financières :

- Convention avec le GRETA

⇒ Questions diverses

17 membres présents, Monsieur Le Principal, Président du Conseil d'administration, informe que le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h07.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Forestier est désignée secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adoption du PV du conseil d'administration du 28 novembre 2017.

Le PV du conseil d'administration du 28 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Une représentante des parents d'élèves demande à avoir le tableau des différentes commissions. Une représentante des parents d'élèves demande si tous les parents peuvent être destinataires du PV. M. Le Président explique que cela n'est pas possible mais que les actes sont affichés sous le porche du collège.

o Programme CESC 2017-2018

Mme Roudaut, Principale adjointe présente le programme du CESC pour l'année 2017-2018.

Elle précise que les actions du CESC sont coordonnées avec celles du CESC qui a organisé une conférence sur le sommeil en janvier. La maison des adolescents va également intervenir auprès des élèves sur le thème du sommeil. Une enquête est en cours auprès des élèves pour évaluer l'intérêt de faire intervenir une sophrologue.

Un enseignant demande quelle forme prend la formation « médiation par les pairs ». Mme Roudaut et Mme Forestier expliquent que la formation a lieu à raison d'une heure par semaine sous forme d'ateliers. A l'issue de celle-ci il faudra réfléchir aux modalités pratiques, comme la mise à disposition d'une salle pour permettre aux médiateurs d'exercer leur mission. Une quinzaine d'élèves de 6^{ème} sont inscrits à cette formation, ce qui leur permettra de mettre en pratique ce qu'ils ont appris sur 4 ans.

* Initialement prévue au précédent CA, cette présentation a été repoussé à ce CA mais discuté lors d'une réunion du CESC.

⇒ Affaires pédagogiques :

o Préparation de rentrée 2018-2019

M. Le Président explique que l'académie est en perte d'effectifs, cela se ressent plus actuellement sur les collèges que sur les lycées. Au niveau de l'établissement, la DSDEN prévoit 414 élèves pour la rentrée prochaine. Cela fait 20 élèves de moins que cette année, ce qui s'explique par le départ d'une grosse cohorte de troisième.

Les prévisions d'effectifs de 6^{ème} sont stables.

Sur le niveau 5^{ème}, l'établissement est à 27 élèves par classe, le seuil d'ouverture de classe est à 29 sauf en cas d'élèves ULIS, ce qui est notre cas, le seuil est alors abaissé à 27 élèves par classe.

Les classes de 5^{ème} seront chargées : l'idée est donc de faire des dédoublements dans les matières où les élèves d'ULIS sont le plus souvent présents.

Un représentant des parents d'élèves demande pourquoi les prévisions de la DSDEN sont différentes des nôtres. M. Le Président répond qu'il s'agit de statistiques.

Arrivée de M. Le Conseiller départemental à 18h30.

Un représentant des enseignants fait remarquer que les élèves d'ULIS sont présents dans la classe mais « invisibles » dans les effectifs puisqu'ils sont retirés des listes pour les prévisions d'effectifs, l'ULIS n'étant pas officiellement une classe mais un dispositif. Ces élèves demandent un suivi particulier et une adaptation des cours. Cela rend le travail difficile avec les élèves de la classe et on peut se poser la question de l'intérêt pour eux et s'interroger sur les moyens humains disponibles pour assurer leur suivi : aucun moyen supplémentaire n'étant attribué car ils sont « invisibles » dans les effectifs. D'autant plus qu'il y a de plus en plus d'élèves à besoins particuliers, accompagnés, ce qui entraîne la présence d'adultes (parfois plusieurs) dans les classes, ce qui demande des adaptations.

Une représentante des parents remarque qu'il faut envisager l'éventualité qu'à plus ou moins long terme, il n'y ait plus d'ULIS et que les élèves qui en relèvent soit purement et simplement intégrés

dans les classes ordinaires.

M. Le Président rappelle le fonctionnement de l'ULIS actuellement : Une AVSco et 2 AVSI interviennent auprès des élèves.

M. Le Président explique que la dotation s'élève à 501,25 heures.

M. Le Président explique le TRMD. Formule la proposition du maintien des postes dont 2 avec CSD, partages possibles avec le collège La Chaussonnaière. (Maths et Allemands)

Concernant les mathématiques, M. Tréfeu justifie sa proposition de maintien des postes en maths avec le départ le 1^{er} novembre 2018 d'un professeur de maths à la retraite.

La suppression (ou non) de ce poste pourra alors être vu plutôt pour la préparation de la rentrée 2019.

Un représentant des enseignants demande quelles seraient les conséquences d'un éventuel refus de la DSDEN de maintenir le poste.

M. Le Président répond que ce n'est pas pour l'instant d'actualité. La situation a été vue avec la DPE. Il faut attendre les arbitrages définitifs. M. Tréfeu rappelle que visiblement le Conseil pédagogique pense qu'il est équitable que ce soit le dernier arrivé qui parte en cas de refus.

Un enseignant demande s'il est judicieux de maintenir ces 4 HSA ?

M. Le Président dit que ce choix a été fait en fonction des compatibilités avec les autres établissements d'Avranches pour éviter à l'enseignant d'aller faire son CSD trop loin.

Rien n'est assuré pour le moment. Le placement d'un stagiaire sur La Chaussonnaière pourrait éventuellement bouleverser les choses.

Un enseignant demande si la DPE est informée de cet accord entre les établissements ?

M. Le Président répond que oui, un commentaire est possible au moment du remplissage de l'application et cette répartition a été mentionnée lors d'une réunion entre la DSDEN 50 et les chefs d'établissements du bassin.

Un représentant des parents demande s'il est assuré qu'un enseignant de mathématiques soit nommé au moment du départ en retraite de Mme Allain en novembre ?

M. Le Président répond que dans la mesure où ce départ est prévu et anticipé, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. La question se posera de savoir s'il prendra son service en doublon dès la rentrée ou ne sera nommé qu'au départ de Mme Allain.

M. Le président précise que l'on a déjà un professeur de mathématiques surnuméraire, qui est en remplacement au lycée Littré.

Un représentant des parents évoque une troisième hypothèse : comme cela a pu se passer par le passé dans un autre établissement avranchin : un remplaçant nommé 1 mois après le départ en retraite de l'enseignant.

Une représentante des parents donne lecture de la motion des parents d'élèves, qui sera jointe au PV de ce CA.

Un représentant des enseignants exprime son adhésion au positionnement des parents.

La répartition de la dotation horaire globale est soumise au vote.

La proposition de répartition de la DHG est adoptée : 3 abstentions, 15 pour.

⇒ Questions diverses

Brevet 2018

M. Le Président donne des informations sur le déroulement du DNB 2018 en complément des infos déjà données.

Le Brevet sera calculé sur 800 points et non pas sur 700. M. Le Président explique le barème.

Le deuxième brevet blanc aura lieu en avril et un oral blanc aura lieu le 25 avril.

Pour rappel aux parents : Les vacances de printemps sont décalées au mercredi 25 avril (midi), le mardi 24 correspondra à un EDT du vendredi.

Convention avec le GRETA

M. le Président explique que le GRETA, localisé à l'annexe Rue Jacques Simon a sollicité le collège Challemel Lacour, adhérent au GRETA de la Manche, pour bénéficier de locaux en vue d'étendre ses formations. Le deuxième étage, comprenant l'ancienne infirmerie et la galerie d'art leur a été proposé.

Un représentant des enseignants s'inquiète des modalités d'accueil de la résidence d'artiste prévue prochainement. M. Le président répond qu'une solution a été trouvée mais qu'il était convenu que le magasin pédagogique serait démonté le temps de la résidence d'artiste si nécessaire.

M. Le Président explique que le collège perçoit un loyer pour ces locaux d'environ 2 300€ et a donc besoin de l'accord du CA pour pouvoir le percevoir.

Un représentant des enseignants pose la question de la pérennité de ce dispositif. M. Le Président répond qu'il s'agit d'un appel d'offre remporté par le GRETA pour cette année.

La convention avec le Greta est votée à l'unanimité. (18)

Arrêt de bus :

Pour les élèves qui prennent le bus, certains ne peuvent le prendre avant 17h25. Ils attendent à l'extérieur au pied de l'Eglise Notre Dame, sans abri. Qu'est-il envisagé par le Conseil départemental pour améliorer ces conditions d'attente ?

M. Le Conseiller départemental explique qu'il y a un abri de l'autre côté de la rue, les enfants peuvent attendre sous l'abri et traverser à l'heure de passage du bus. Il n'y a vraisemblablement pas la place pour installer un abri bus côté église.

M. Le Président explique que le véritable arrêt du collège Challemel Lacour se trouve devant l'église Notre-Dame et non pas sur le trottoir devant le collège. La mairie envisage une refonte totale de la place Georges Scelle avec l'idée de ramener les arrêts devant le collège ce qui ne serait pas sans impact sur les places de parking déjà très encombrées.

M. Le Conseiller départemental précise que les transports scolaires sont dorénavant la compétence de la Région.

Une représentante des enseignants explique que l'arrêt de bus se trouve dans le périmètre de l'église et que la construction d'un abri serait soumise à l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France.

M. Le Président ajoute que ce genre d'arrêt de bus devrait être mis aux normes d'accès handicapés avec réhausse.

Accueil des élèves en cas d'absence d'enseignants

- Lorsque les enseignants sont absents, où vont les élèves qui ne peuvent pas quitter le collège et comment s'organise la répartition dans la salle de permanence ?

Mme La Conseillère Principale d'éducation répond que les élèves vont soit dans la salle de permanence, soit dans une salle de classe avec un surveillant.

Un représentant des parents d'élèves précise que la question porte plus précisément sur le nombre de place insuffisant et l'accès au CDI. Mme La Conseillère Principale d'éducation répond que cette année, il y a très peu de problèmes d'accueil des élèves, les emplois du temps étant faits de manière à alléger la pression sur la vie scolaire. Cela qui a pu être le cas les années précédentes notamment au moment de la réforme du collège où les enseignants avaient beaucoup de convocations à des formations. L'accès au CDI se fait sur inscription auprès des assistants d'éducation avec priorité aux élèves ayant un travail de recherche à faire. Le créneau 11h-12h n'a pas de permanence, le service au restaurant scolaire commençant à 11h30.

Demande d'ouverture d'option LCE (ex Euro)

M. Le Président informe le Conseil d'Administration qu'une ouverture d'option Euro anglais (comme au lycée, DNL) est envisagée. Cela posera la question du cumul d'option (latin + OAE + DNL, etc..) et du nombre d'heures maximum pour les collégiens : 26 heures plus deux heures. Il s'agit d'une réflexion pour la rentrée 2020, ce qui correspondra à l'ouverture de la 4^{ème} promotion d'orchestre à l'école (Chall'orch 4).

Un enseignant fait s'interroger sur l'ouverture d'une option euro allemand, qui fonctionnait bien quand elle existait. M. Le Président répond qu'il y a une difficulté avec l'emploi du temps de l'enseignante d'allemand, en cas d'ouverture d'une option euro allemand, il y aurait forcément une année transitoire, l'enseignante, actuellement à temps partiel, devrait soit augmenter sa quotité de service soit la diminuer, ce qui fait que le partage avec le collège La Chaussouillère où elle donne un CSD ne fonctionnerait plus. Cela a été discuté avec elle.

L'option euro démarre maintenant en 5^{ème}.

Projet de classe « défense citoyenne » :

M. Le Président explique qu'il s'agit d'un partenariat avec la Défense Nationale qui peut prendre la forme d'une classe, section ou option. C'est un projet avec une unité militaire qui n'est pas un pré-recrutement et a pour objectif de développer une éducation morale et civique différente sur le thème de la défense nationale au sens large : défense économique, sécurité environnementale, défense des valeurs républicaines et du patrimoine culturel, défense du territoire et des populations. La difficulté réside dans le fait qu'il faut trouver un partenariat avec une unité militaire et qu'il y en a peu en Normandie. Il pourrait y avoir une dotation spécifique sur ce projet qui reste encore à définir.

Il pourrait intéresser notamment un certain nombre d'élèves comme ceux, nombreux, qui demandent qu'ils demandent un stage à la gendarmerie.

19h52 : départ de Mme Rivière-Daillencourt.

Cette réflexion s'inscrit également dans le cadre de la réflexion nationale sur un service national universel pour lequel l'Education Nationale pourrait être sollicitée.

Une enseignante s'interroge sur le contenu. M. Le Président explique que l'avantage de ce projet est que tout est à construire et qu'il ne s'agit pas de quelque chose de formaté. Pour le moment rien n'est encore très précis.

L'enseignante fait remarquer qu'il s'agit tout de même d'un volume horaire de 2 ou 3 heures par semaine.

M. Le Président explique que dans les établissements où cela se fait, le démarrage est très progressif. L'objectif est la rentrée 2020. Le Collège a fait acte de candidature, sans assurance d'être sélectionné. L'année 2018-2019 sera une année de test. Ce projet concernera les classes de troisième.

M. le Président sollicite l'accord de principe du CA et précise qu'il faut que le projet soit aussi accepté par le rectorat.

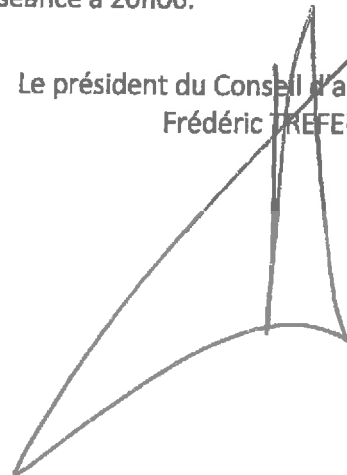
Les enseignants et les parents ne sont pas opposés mais aimeraient avoir plus de précisions sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le président clôt la séance à 20h06.

La secrétaire de séance
Hélène FORESTIER



Le président du Conseil d'administration
Frédéric TRÉFEU



Préparation de la rentrée scolaire 2018
dans les collèges

**Délibération du conseil d'administration
sur l'utilisation de la dotation horaire globale**

ETABLISSEMENT : COLLEGE CHARLLEMEL LACOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION du : 08 02 2018

REPARTITION DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE	
Nombre total de votants	
Nature des votes	Nombre de voix
Favorable	15
Défavorable	0
Abstention	3

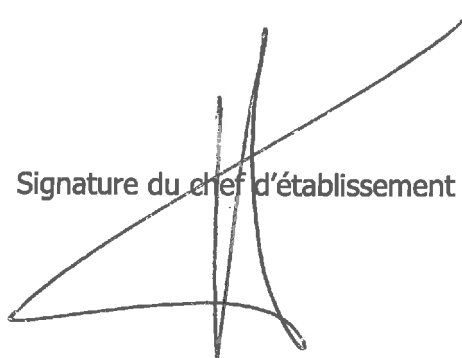
Remarques particulières :

Motion déposée par les parents. Les membres du CA ont été informés de cette motion en début de séance.

Avis favorable du CA.

Abstention des membres de droit.

Signature du chef d'établissement



C=A+B

A

B

	Besoins	Apports postes actuels	Ecart	HP prévues	HSA prévues	IMP	Nb de postes Rentrée 2017 (hors CSR)	Commentaires
ULIS	21	21 (1 poste 21h)	0	21	0		1	Dotation sup de 2 HSE en 2018-19
Lettres Classiques	18	18 (1 poste)	0	18	0		1	
Lettres Modernes	64	54 (3 postes)	10	63	1		3	1 Poste au mouvement => passé en 18h Besoin CSR de 9h (PSTSG ?)
Allid	11	1 (16/18 ^{ème})	- 5	11	0		1	CSD de 5 heures (La Chaussonnaire ?)
Anglais	54	51 (3 postes)	4	51	3		3	
Espagnol	20	18	2	18	2		1	Disponibilité demandée
Italien	7.5	0	7.5	7.5	0		0	Besoin d'un CSR de 7.5
HG	50	36 (2 postes)	14	48	2		2	Besoin d'un Comp de Service de 12h
Mathis	68	72 (4 postes)	- 4	64	4		4	CSD de 8 heures Avec la Chaussonnaire ? qu'un CSR 8h
Tech	24	18 (1 poste)	6	24	0	3	1	Besoin d'un CSR de 6h
Phys	25	18 (1 poste)	7	24	1		1	Besoin d'un CSR de 6h
SVT	27	18 (1 poste)	9	25.5	1.5		1	Besoin d'un CSR de 7.5h
Mus	18	18 (1 poste)	0	18	0		1	Dotation sup de 2 HSA en septembre pour l'OAE
Plast	18	18 (1 poste)	0	18	0		1	
EPS	64	60 (3 postes 20h)	4	60	4	1	3	
Sous TOTAL				471	18.5	4		
En réserve Non affecté				0.25	11.5	3.25		0.25 a placer en techno (dédoub 5 ^{èmes}) ?
TOTAL	377,5			471.25 (D)	30 (E)	7.25		

D + E = 501.25 + 7.25 IMP



Motion

présentée le 08 Février 2018 par les représentants de parents d'élèves
au conseil d'administration du collège Challemel-Lacour

Nous, parents d'élèves élus déplorons le projet de suppression d'une classe.

Malgré la dotation horaire globale et sa répartition pertinente prévue pour l'année scolaire (2018-2019), le projet de supprimer une classe de 5^{ème}, engendrera une augmentation des effectifs des élèves par classe sur le niveau 5^{ème}. **Le maintien de la classe pour cette génération d'élève serait un gage de réussite dans leur scolarité compte tenu des difficultés rencontrées sur cette année de 6^{ème}. Ce maintien nous paraît indispensable** pour le bon fonctionnement de l'établissement, étant donné que l'établissement a prévu d'accueillir 424 élèves dont 12 élèves bénéficiant du dispositif ULIS, en septembre 2018.

Par conséquent nous demandons le maintien d'une 17^{ème} classe.

Les parents d'élèves reconnaissent le travail de l'équipe de Direction du collège pour répartir au mieux la Dotation horaire globale attribuée à l'établissement. Mais nous jugeons ce projet de fermeture inadapté au regard des besoins des élèves du collège Challemel-Lacour et des objectifs développés dans le projet d'établissement auquel l'académie s'était engagée.

Si l'éducation est réellement une priorité nationale, si « permettre à chacun de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions » reste un des objectifs de la loi de programmation pour la refondation de l'école de la République, si l'école doit être exigeante et bienveillante, alors donnons aux établissements de vrais moyens !

Nous, représentants élus des parents d'élèves, avons pris connaissance de la dotation horaire globale (DHG) prévisionnelle du collège Challemel-Lacour et nous dénonçons le projet de suppression d'une classe par la Direction Académique de la Manche pour l'année scolaire 2018-2019.

*Les élus FCPE au Conseil d'administration
Le Jeudi 08 Février 2018*